

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE



Paris, le mercredi 23 novembre 2016

Ségolène Royal débloque le projet éolien au large de l'île d'Oléron

Ségolène Royal, Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, en charge des Relations internationales sur le climat, annonce le lancement d'un nouvel appel d'offres au large de l'île d'Oléron, soutenu par l'ensemble des élus du territoire.

La Ministre mandate le Préfet maritime de l'Atlantique, le Préfet de la région Nouvelle Aquitaine et le Préfet de Charente-Maritime pour poursuivre les consultations et définir, en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire, et le public, une zone pour le développement d'un parc éolien en mer posé et son raccordement au réseau public de transport d'électricité. Une attention particulière sera apportée aux enjeux des activités économiques, notamment la pêche, et aux enjeux environnementaux liés au choix de la zone.

Ce nouvel appel d'offres s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) que la Ministre a publiée le 28 octobre dernier, en application de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

La PPE fixe des objectifs ambitieux de développement des énergies renouvelables en mer, au service de la transition énergétique et du développement des filières industrielles de la croissance verte. L'ambition est d'atteindre d'ici 2023 :

- Jusqu'à 6 000 MW de projets attribués pour l'éolien en mer posé, sous conditions de prix et en fonction des concertations locales, en plus des 3 000 MW qui seront en service.
- Jusqu'à 2 000 MW de projets attribués pour les énergies marines renouvelables (éolien flottant, hydrolien...), sous condition de prix et en fonction du retour d'expérience des fermes pilotes, en plus des 100 MW qui seront en service.

Depuis le début de l'année, Ségolène Royal a attribué quatre projets de fermes pilotes d'éolien en mer flottant en Méditerranée et en Bretagne, et a déjà lancé un appel d'offres pour l'éolien en mer posé au large de Dunkerque et un appel d'offres pour des fermes commerciales d'éoliennes en mer flottantes et d'hydroliennes.

Le projet au large d'Oléron bénéficiera des nouveautés mises en place par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte pour réduire les coûts et simplifier les procédures :

- La nouvelle procédure de « dialogue concurrentiel », adaptée aux spécificités de l'éolien en mer, qui permet d'échanger avec les candidats sur le cahier des charges et de leur donner la possibilité d'améliorer leurs offres au cours de la procédure.
- Des études de levée des risques liés notamment au vent, à la profondeur et la composition des sols, réalisées par des établissements publics.
- Les simplifications administratives visant à accélérer la réalisation des projets : autorisation environnementale unique, accélération du traitement des contentieux...

Retrouvez **le communiqué en ligne**

www.developpement-durable.gouv.fr

@ecologiEnergie

Contact presse : 01 40 81 78 31